

Droit de réponse

Dans un souci de clarté et d'apaisement, je vous serai reconnaissant de publier mon droit de réponse suite au communiqué que vous avez fait paraître sur votre site (<http://www.lourdes-infos.com/65100lourdes/spip.php?article1848&lang=fr>). En outre, je vous précise que je ne répondrai plus à des articles qui tiennent plus à des attaques personnelles qu'à l'information proprement dite de la population.

« Tout d'abord et personne ne pourra dire le contraire, je n'ai jamais fui devant une quelconque explication de notre démarche sur la ZAC et le service Urbanisme et Habitat a répondu à toutes les demandes qui lui ont été faites par l'Association « Sarsan-Anclades Solidarité » ainsi qu'à toutes les personnes intéressées par ce projet. Chaque fois que les propriétaires ont voulu nous rencontrer, nous nous sommes tenus à leur disposition et une rencontre avec leurs représentants a été organisée par le Maire en ma présence afin d'apporter des réponses et des éclaircissements à leur revendications.

Le prix du foncier a été estimé par les domaines, donc par l'Etat et non pas par la Ville et ses Elus. Depuis que je suis en charge de ce dossier, j'ai toujours favorisé le dialogue, la concertation et la négociation. J'ai donné des instructions dans ce sens à mon service et à notre aménageur qui est la SEPA. Nous sommes arrivés à des propositions d'achat supérieures à celles proposées par les Domaines et force est de constater que sur la 1ere tranche en discussion, 5 propriétaires sur 7 ont signé à l'amiable et accepté nos conditions, 1 dossier est dans l'attente de négociations suite à un décès, et à ce jour un seul propriétaire refuse le prix proposé, ce qui est parfaitement son droit.

Suite à deux années de discussions, la SEPA vu que nous étions dans l'impasse et en désaccord avec le prix réclamé, a jugé bon de saisir le juge des expropriations et nous lui avons donné notre accord. C'est pour cette raison que j'ai déclaré lors du Conseil Municipal du 24 juin en réponse à une question qui m'était posée sur l'avancement de ce dossier que j'étais un homme heureux car après 6 longues années nous allions enfin voir le bout du tunnel.

Etant un démocrate respectueux des décisions prises par la justice, je me plierai à la décision prise par ce juge et j'ai donc du mal à comprendre l'agressivité des Responsables de cette Association qui m'interprètent à leur manière lorsque je dis que je ne suis pas à l'origine de ce projet. Je tiens donc à rétablir la vérité sur ce point. Bien que n'étant plus élu Municipal lors du démarrage de cette affaire, je me suis toujours positionné en faveur de la ZAC et j'étais aux côtés des résidents du quartier et des propriétaires lors de la réunion au Palais des Congrès afin de faire valoir le respect de leurs droits vis-à-vis de l'aménagement de cette zone. Quant-il s'agit d'intérêt général, je ne fais jamais de démagogie et je me bats avec conviction afin que chacun puisse s'exprimer. J'en veux pour preuve ma position en 1999 pour l'achat et l'aménagement de la coulée Verte où j'ai été le seul élu d'opposition Lourdaise à défendre ce projet et à voter pour. Dernièrement, ses 10 ans ont été fêtés et les « muets » de l'époque ne tarissent pas d'éloges sur ses bienfaits.

Je ne comprends pas non plus comment on peut prétendre qu'il y aura 150 logements sociaux sur la ZAC alors qu'aucun organisme HLM n'a été contacté et qu'aucun ne le sera. De même lorsqu'on assure qu'il y a un vide béant entre le prix de vente annoncé et le tarif proposé pour les acquisitions alors que le coût du foncier représente 40% des dépenses et que sans la participation financière de la Ville rien ne serait possible.

En tant que Maire-Adjoint à l'Urbanisme et l'Habitat mais surtout en tant que Lourdais, je veux terminer mon explication en disant combien il est important pour notre Ville et son devenir économique que cette ZAC se fasse enfin. Elle permettra à plusieurs dizaines de familles qui attendent depuis des années de pouvoir acquérir leur logement et vivre dans la Ville qui les emploie et leur donne du travail. Si cette ZAC ne devait pas se faire, les jeunes couples et leur progéniture devront quitter Lourdes et aller comme de nombreuses personnes l'ont fait jusqu'à présent, construire leur maison dans les villages voisins faute de foncier local. Que chacun réfléchisse à la Responsabilité que nous portons vis-à-vis de ces générations à qui nous ne laisserions pas la possibilité de rester sur notre territoire.

J'espère que tous les élus Lourdais sont conscients de ce fait et que nous serons tous solidaires pour bâtir cette ZAC tant espérée.

En ce qui me concerne ma porte continue de rester ouverte à toutes les personnes qui désirent me rencontrer et dialoguer dans un esprit serein et constructif. »

Michel REBOLLO

Maire Adjoint à l'Urbanisme et l'Habitat